



ARRETE N° 2023-060

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Madame RIBOT Valérie du Service Logistique de l'entreprise Energie Service domiciliée dans la Zone Industrielle du Bray 53600 à Evron en date du 01 juin 2023, qui souhaite enlever un réservoir à gaz en occupant temporairement le domaine public au 04 rue Henri Proust 37120 à Richelieu ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le vendredi 09 juin 2023 de 13h30 à 15h30, Madame RIBOT Valérie de la société Energie Service demeurant dans la Zone Industrielle du Bray 53600 à Evron est autorisée à intervenir pour enlever un réservoir à gaz au 04 rue Henri Proust 37120 à Richelieu.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Stationnement devant le 04 rue Henri Proust d'un camion et d'un porte engin ;
- circulation : Déviation direction rue Traversière ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant l'intervention de la société Energie Service.

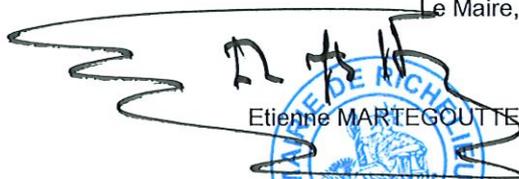
Article 3 : La signalisation sera mise en place par les agents des services techniques de Richelieu.

Article 4 : L'Entreprise Energie Service occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 08/06/2023

Le Maire,


Etienne MARTEGOUTTE

